**Une image contenant texte, Police, Graphique, graphisme

Description générée automatiquement**

**MARCHE D'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES SYLVICOLES**

**Travaux manuels**

**ACCORD-CADRE A EXECUTION MIXTE N° 2026-8400-004**

**APPEL D’OFFRES OUVERT EUROPEEN**

(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique)

**ACTE D'ENGAGEMENT   
ET**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (document annexé)**

**Lot ou lots soumissionnés : ……………………………et 5 (*si lots 1 à 4*) et 9 (*si lots 6 à 8*).**

|  |
| --- |
| **A. Objet de la consultation** |

**◼** Objet de l’accord-cadre : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de services sylvicoles (**travaux manuels** : dégagements de plantations – dégagements de régénérations naturelles – traitements répulsifs - plantations et mises en place de protections) pour l’Unité de production Franche-Comté Nord (départements 70 et 90 en partie, dans le périmètre des agences territoriales de Vesoul et Nord Franche-Comté) et pour l’unité de production de Bourgogne Ouest (départements 89 et 58, dans le périmètre de l’agence territoriale Bourgogne Ouest) de l’Agence Etudes et Travaux Bourgogne Franche-Comté.

L’exécution de ce marché est régie par les Clauses Générales d’Achats de services forestiers en forêt domaniale dans sa version 9200-17-DCC-SAM-001– version F – mai 2022. – Document joint au dossier de consultation. Par extension, ces mêmes clauses s’appliquent également aux prestations réalisées en forêt communale.

Les prestations effectuées dans le cadre de ce marché doivent être réalisées conformément aux dispositions du Cahier National des Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF). Ce document de référence rassemble l’ensemble des prescriptions s’appliquant aux travaux et services forestiers (hors exploitation des bois). - Document joint au dossier de consultation. Par extension, ce cahier s’applique également aux prestations réalisées en forêt communale.

|  |
| --- |
| **B. identification du pouvoir adjudicateur** |

**◼** Désignation du pouvoir adjudicateur :

**Pouvoir adjudicateur/Donneur d'ordre :**

Le pouvoir adjudicateur est l'Office National des Forêts, Direction Territoriale Bourgogne-Franche Comté, Agence Etudes et Travaux Bourgogne-Franche Comté, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé sous le numéro unique d’identification SIRET 662 043 116 033 01 dont le siège est 14 rue Plançon – CS 51581 – 25010 BESANCON cedex 3.

La personne signataire de l’accord-cadre est Monsieur ROLLIN François, directeur de l’agence Etudes et Travaux de Bourgogne Franche-Comté.

**Personnes responsables du suivi de l’exécution du marché :**

**Pour Franche-Comté Nord (lots 1 à 5) :**

Mme. Emilie MOESCH

Responsable d’Unité de Production Franche Comté Nord

Tél : 06.01.10.62.89 – Email : [emilie.moesch@onf.fr](file:///\\arbre.foret.onf.fr\pDT08\8435\03-Gestion_AETX\10-Marches\Marchés%20services%20forestiers%20manuels\2026-8400-004%20marché%20manuel%20FCSBO\pièces%20Emilie\emilie.moesch@onf.fr)

ou

M. Arnaud CASTEL

Adjoint au Responsable d’Unité de Production Franche Comté Nord

Tél : 06.82.06.89.19 - Email : [arnaud.castel@onf.fr](mailto:arnaud.castel@onf.fr)

**Pour Bourgogne Ouest (lots 6 à 9) :**

M. Martial CHEVASSON

Responsable d’Unité de Production Bourgogne Ouest

Tél : 06.25.59.21.87 – Email : [martial.chevasson@onf.fr](mailto:martial.chevasson@onf.fr)

ou

M. Anthony NOUE

Coordinateur de missions transversales pour l’Unité de Production Bourgogne Ouest

Tél : 06.32.64.84.19 - Email : [anthony.noue@onf.fr](mailto:anthony.noue@onf.fr)

**◼** Comptable assignataire et personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :

Le comptable assignataire des paiements et personne habilitée à donner les renseignements est :

M. Laurent DECUP

Agent Comptable Secondaire

Agence Comptable Secondaire - DT BOURGOGNE

14 rue Plançon – 25000 Besançon

Téléphone : 06.68.03.16.37 – Email : laurent.decup@onf.fr

|  |
| --- |
| **C. CONTRACTANT** |

**Nom de l’opérateur économique ou nom du mandataire du groupement (à compléter) :**

……………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………

N° d’identification (R.C., SIRET) : …………………………………………………………...

Représenté par M/Mme…………………………………………………

Adresse de messagerie électronique : …………………………………………………………………………

L’envoi des bons de commande se fera à l’adresse de messagerie électronique indiquée ci-dessus par le titulaire. Dès lors, en cas de changement d’adresse de messagerie électronique, le titulaire devra impérativement notifier ce changement au représentant du pouvoir adjudicateur, dans un délai de sept jours calendaires avant effet, par courriel avec accusé de réception. Le pouvoir adjudicateur ne pourra pas être tenu responsable d’un problème dans l’adresse de messagerie électronique du titulaire.

  Le candidat se présente seul

  Le candidat agit en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint dont les membres sont détaillés ci-dessous :

**1-** Je soussigné, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom et Prénom), agissant en qualité de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de la société (dénomination, forme juridique)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au Capital de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dont le siège social est à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (adresse), immatriculée comme suit :

- Numéro d'identité entreprise (Siret/Siren) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Numéros d'identification au registre du commerce : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Code d'activité économique principale (APE) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**2 -** Je soussigné, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom et Prénom), agissant en qualité de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de la société (dénomination, forme juridique)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au Capital de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dont le siège social est à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (adresse), immatriculée comme suit :

- Numéro d'identité entreprise (Siret/Siren) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Numéros d'identification au registre du commerce : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Code d'activité économique principale (APE) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En cas de groupement conjoint, le candidat indiquera au sein du point I du présent document (point : Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint)) le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engagera à exécuter.

**Levée de présomption de salariat :** le candidat est-il soumis à la levée de présomption de salariat ?

Oui

Non. Si non, signer l’attestation sur honneur ci-dessous :

Attestation sur l’honneur : Le candidat déclare sur l’honneur n’entrer dans aucun des cas de Demande de levée de présomption de salariat (Articles L. 722-3, L. 722-23, D. 722-3, D. 722-3-1, D. 722-32 et D. 722-33 du code rural et de la pêche maritime)

Pour rappel, toute personne occupée, moyennant rémunération, dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers, est présumée bénéficier d'un contrat de travail. Cette présomption est levée si l'intéressé satisfait à des conditions de capacité ou d'expérience professionnelle et d'autonomie de fonctionnement.

Signature :

DECLARE / DECLARONS avoir pris parfaite connaissance et accepté sans modification les documents contractuels suivants :

* Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) ;
* Le Cahier National des Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF) et les Clauses Générales d’Achats des prestations de services forestiers dans sa version 9200-17-DCC-SAM-001– version F – mai 2022.

M’ENGAGE / NOUS ENGAGEONS sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies, après avoir fourni les certificats et attestations prévus à l’accord-cadre.

L’offre ainsi présentée (conditions techniques et financières), ne me / ne nous liant toutefois, que si son acceptation m’est / nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans l’avis d’appel public à la concurrence.

|  |
| --- |
| **D. Montant de commande – Prix** |

**D.1 –Montant de commande prévue par l’accord-cadre :**

Les montants estimatifs sont indiqués au paragraphe 3.2 du Cahier des Clauses Administratives Techniques Particulières.

Il n’y a pas d’engagement du pouvoir adjudicateur sur la réalisation de montants de commandes, qu'ils soient minimums ou maximums. Les montants sont donnés à titre purement indicatif afin que chaque candidat puisse vérifier ses capacités techniques et humaines à exécuter les prestations demandées.

Les commandes en marché subséquent n’entrent pas dans les montants estimatifs de commandes.

Par ailleurs je suis informé que chaque lot est attribué à un ou plusieurs soumissionnaires et que les bons de commande seront attribués selon les modalités indiquées au sein de l’article 3.5. du CCATP.

**D.2 – Volume des marchés subséquents liés :**

Les lots 1 à 5 et 6 à 9 font l’objet d’une exécution mixte :

* Par bons de commande tant que les prestations à réaliser sont prévues au bordereau des prix unitaires.
* Par remise en concurrence du (des) titulaire(s)
  + Lorsqu’en application de l’article 4.1 il y a nécessité de fixer de nouveaux prix
  + Lorsque les prix du BPU ne permettent pas de traduire la complexité de la prestation à réaliser ;
  + Lorsque les prestations sont à réaliser dans un contexte particulier (crise sanitaire, accident climatique…) avec des contraintes techniques ou sur les délais qui ne permettent pas au titulaire de réaliser ces prestations aux prix chiffrés au bordereau de prix unitaires.
  + Lorsque les prestations demandées ne sont pas prévues au bordereau des prix unitaires.

Pour les prestations faisant l’objet d’une remise en concurrence, le(s) prix indiqué(s) au bordereau des prix unitaires ne s’applique(nt) pas et le titulaire chiffre librement la prestation demandée.

Les **lots n°5 et n°9** s’exécutent uniquement par marchés subséquents. Ils sont mis en œuvre uniquement lorsque le(s) titulaire(s) des lots à exécution mixte ne sont pas disponibles pour réaliser les prestations commandées.

Afin de garantir la meilleure réponse possible lors des remises en compétition et d’assurer une disponibilité suffisante pour la réalisation des prestations, ces lots pourront être complétés, tout au long de la durée de l’accord‑cadre, par des opérateurs économiques extérieurs à l’accord‑cadre.

**D.3 – Prix arrêtés par l’accord-cadre :**

Les prix applicables au présent marché sont précisés au bordereau de prix ci-annexé dûment complété et signé par le candidat.

**D.4 – Prix arrêtés des marchés subséquents :**

Les prix arrêtés par les marchés subséquents seront fixéspar les documents contractuels demandés au

stade des marchés subséquents (acte d'engagement et pièces financières de chaque marché subséquent).

|  |
| --- |
| **E. Durée** |

La durée du présent marché est de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Le marché est reconductible dans les mêmes termes trois fois un (1) an par tacite reconduction sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans.

En cas de non-reconduction, l'ONF notifiera sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, 2 mois au plus tard avant l'échéance en cours.

L’émission des bons de commande ne pourra intervenir que pendant la durée de validité de l’accord-cadre. Les bons de commande peuvent être émis jusqu’au dernier jour de validité de l’accord-cadre. Dans ce cas, leur durée d’exécution est fixée à deux mois maximum.

|  |
| --- |
| **F. Avance** |

Je ne renonce pas au bénéfice de l’avance  Je renonce au bénéfice de l’avance

Une avance pourra être accordée à la demande du titulaire dans les conditions prévues à l’article 6.2 des Clauses générales d'achat de services forestiers en forêt domaniale.

|  |
| --- |
| **G. Sous-traitance** |

A la remise de son offre, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur une (des) déclaration(s) de sous-traitance rédigée(s) ou un (des) engagement(s) écrit(s) du (des) sous-traitant(s).

La notification de l’accord-cadre emporte acceptation du (des) sous-traitant(s) et agrément de ses (leurs) conditions de paiement.

Le montant total des prestations que le candidat envisage de sous-traiter est de :

Montant en Euros HT :

………………………………………………………………………………………

Montant en Euros TTC :

……………………………………………………………………………………...

|  |
| --- |
| **H. Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint)** |

(les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint | |
| **Nature de la prestation** | **Répartition** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**I. Compte(s) à créditer**

**Joindre un RIB à votre réponse.**

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du RIB joint.

**J. Déclarations sur l’honneur**

En signant le présent acte d’engagement, le candidat individuel ou chaque membre du groupement atteste(nt) :

* N’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-14 du code de la commande publique.
* Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

**K. Signature de l’acte d’engagement par le candidat individuel ou, en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement**

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d’entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l’offre et que l’acte spécial concernant ce sous-traitant n’a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4.

**K1 - Signature du marché public par le candidat individuel :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente. La signature électronique n’est pas obligatoire, la signature manuscrite est acceptée.

**K2 - Signature du marché public en cas de groupement :**

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(*[*article R. 2142-23*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037730641&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *ou* [*article R. 2342-12*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728949&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *du code de la commande publique)*:

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

Pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document)*

Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

*(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document)*

Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*(Cocher la case correspondante.)*

Donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

Donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| **L. Décision du pouvoir adjudicateur** |

Pour valoir acte d’engagement, la présente offre est acceptée pour le(s) lot(s) n° :

Pour le lot n° le candidat est classé en ème position il aura donc % du montant total des commandes de l’accord-cadre.

Pour le lot n° le candidat est classé en ème position il aura donc % du montant total des commandes de l’accord-cadre.

Pour le lot n° le candidat est classé en ème position il aura donc % du montant total des commandes de l’accord-cadre.

Pour le lot n° le candidat est classé en ème position il aura donc % du montant total des commandes de l’accord-cadre.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

*(Cocher la case correspondante)*

Annexe n° … relative à la présentation d’un sous-traitant (ou DC4)

Annexe n°… relative à la mise au point de l’accord-cadre

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à Besançon, le …………………2026 | Monsieur ROLLIN François,  Directeur de l’agence Etudes et Travaux de Bourgogne Franche-Comté. |